



PARCOURS DE FORMATION Permis BE.

L'INSCRIPTION :

L'élève apportera les documents nécessaires à la constitution de son dossier. Ces documents seront stipulés sur la fiche de renseignements.

Ensuite, l'auto-école créera l'espace de l'élève sur l'ANTS. L'élève suivra les instructions de L'ANTS pour finaliser le dossier.

L'ETG (Épreuve Théorique Générale) :

Après l'inscription et si l'élève n'a pas passé de permis depuis moins de 5ans ou si son permis n'est plus valide ou ne donne pas le droit à l'ETG (ex : permis AM),

Un livre de code lui sera fournis avant de commencer son apprentissage :

- Il pourra donc venir travailler individuellement à toute heure de la journée,
- Il pourra venir assister aux cours collectifs,
- Il pourra également travailler individuellement avec son livre voire avec l'application prépa-code via internet (supplément).

Ensuite, quand il sera prêt, il pourra s'inscrire à l'épreuve du code de la route sur le site de la poste ou objectif-code. L'auto-école l'aidera dans sa démarche si besoin.

LA CONDUITE :

Suite à l'obtention de l'ETG, la conduite sera dispensée de façon progressive et en tous types de situations.

La formation au sein de notre établissement dure environ 12 heures.

12 heures qui seront divisées selon la convenance de l'élève et alterneront entre théorie, hors circulation et formation en circulation.

L'élève aura si besoin est des heures supplémentaires à réaliser.

Il sera ensuite présenté à l'épreuve du permis de conduire avec l'avis de l'auto-école.

Ensuite :

Si l'élève obtient le permis :	Si l'élève n'obtient pas le permis
L'auto-école lui fournira son permis de conduire provisoire.	L'élève reprendra une ou plusieurs heures de conduite (selon les besoins).
L'auto-école le guidera dans la démarche de demande de fabrication de son permis.	L'auto-école le représentera le plus rapidement possible au permis.

Un rendez-vous de 2 heures de conduite post-permis (après 6 mois de permis valide) sera facultatif mais vivement encouragé.